

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023 A 18 HEURES 30

Date d'affichage : 2 JUIN 2023
Date de convocation : 2 JUIN 2023

Président de séance : Monsieur Jean-Louis CANAL, Maire
Présents : Tous les Conseillers Municipaux sauf Mmes Armandi (pouvoir à Mme Carlet-Flak), Feraud (pouvoir à Mme Pellegrino), Mrs Lecoq (pouvoir à Mr Pignon), Masut (pouvoir à Mr Baude)
Absent excusé: Mr Mokrani,
Secrétaire de séance : Mme Pellegrino

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

- Compte-rendu des décisions de Monsieur le Maire
- Adoption du procès-verbal : ADOPTE A L'UNANIMITE.

* **ORDRE DU JOUR** :

POINT N°1 : Budget Général : Approbation du Compte de Gestion 2022

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les chiffres du Compte Administratif concordent avec ceux du Compte de Gestion,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

* **ADOPTE, A L'UNANIMITE** le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par Madame le Receveur Municipal, dont les écritures sont identiques à celle du Compte Administratif.

POINT N°2 : Budget Général: approbation du Compte Administratif 2022

Monsieur le Maire étant sorti, conformément à l'article L2121-14 du CGCT et sous la présidence de Monsieur Gérard EYMARD, Adjoint,

Considérant que le compte de gestion transmis par Madame le Receveur Municipal fait ressortir une identité d'exécution avec le Compte Administratif 2022 présenté,

Le Conseil Municipal,

- Délibérant sur le Compte Administratif 2022 exécuté par Monsieur le Maire, ordonnateur,
- Après s'être fait exposer le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Après s'être rapproché du compte de gestion 2022 de Madame le Receveur Municipal,

- **ADOpte A L'UNANIMITE*** le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget général de la commune et approuve les résultats arrêtés comme suit :

LIBELLES	PREVU	REALISE	R.A.R 2022	Besoin financement Section investissement
<u>FONCTIONNEMENT</u>				
DEPENSES 2022	16 529 180.00€	15 485 930.91€		
Vrt section d'investi.2022	819 320.00€	-		
TOTAL DEPENSES	17 348 500.00€	15 485 930.91€		
RECETTES 2022	15 549 026.78€	17 026 090.88€		
Ex fonction reporté 2021	1 799 473.22€	1 799 473.22€		
TOTAL RECETTES	17 348 500.00€	18 825 564.10€		
EX.FONCT.CLOTURE 2022	-	+ 3 339 633.19€		
<u>INVESTISSEMENT</u>				
DEPENSES 2022	14 161 540.00€	7 255 549.92€		
TOTAL DEPENSES	14 161 540.00€	7 255 549.92	2 273 595.98€	
RECETTES 2022	8 194 409.28€	8 350 061.88€		
Vrt section fonct.2022	819 320.00€	-		
Ex investis.reporté 2021	5 147 810.72€	5 147 810.72€		
TOTAL RECETTES	14 161 540.00€	13 497 872.60€	80 353.49€	
EX.INVEST.CLOTURE 2022	-	+ 6 242 322.68€		
EX.GLOBAL DE CLOTURE 2022		+ 9 581 955.87€		
BESOIN DE FINANCEMENT 2022				- 2 193 242.49€

- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives aux résultats de l'exercice, au fonds de roulement, au bilan d'entrée et de sortie en débit et en crédit, au titre des différents comptes budgétaires.

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser qui s'élèvent à :

*** Section d'investissement :**

- en dépenses : 2 273 595.98€
- en recettes : 80 353.49€

* VOTE :

POUR : Mrs Baude (et pour Mr Masut), Bernard, Coutagne, Diana, Espoto, Eymard, Pignon (et pour Mr Lecoq) Saffré, Walter,
Mmes Carlet-Flak,(et pour Mme Armandi), Flageat, Gaisnon, Gournay, Lekim, Lerda, Lombard, Lubrano, Noto-Campanella, Pellegrino (et pour Mme Feraud)
ABSTENTIONS : 0
CONTRE : 0

POINT N°3 : Budget Général : affectation des résultats 2022
--

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Compte Administratif 2022 présente un excédent cumulé de fonctionnement de 3 339 633.19€ et un excédent d'exécution de la section d'investissement de 6 242 322.68€ soit un excédent global de clôture au 31/12/2022 de 9 581 955.87€.

En conséquence, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'affectation des résultats 2022 de la façon suivante :

<u>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022 :</u>	+ 3 339 633.19€
- 1068R Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 1 873 390.00€
- 002R Report excédent de fonctionnement au BP 2023	+ 1 466 243.19€

<u>EXCEDENT D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2022 :</u>	+ 6 242 322.68€
- 001R Excédent d'investissement reporté au BP 2023	+ 6 242 322.68€

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT N°4 : Budget annexe du cimetière communal: Approbation du Compte de Gestion 2022

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 du budget annexe du cimetière communal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les chiffres du Compte Administratif du budget annexe du cimetière communal concordent avec ceux du Compte de Gestion,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 du budget annexe du cimetière communal en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

ADOpte A L'UNANIMITE le Compte de Gestion du budget annexe du cimetière communal dressé pour l'exercice 2022 par Madame le Receveur Municipal dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif.

POINT N°5 : Budget annexe du cimetière communal : Approbation du Compte Administratif 2022

Monsieur le Maire étant sorti, conformément à l'article L2121-14 du CGCT et sous la présidence de Monsieur Gérard EYMARD, Adjoint,
 Considérant que le compte de gestion transmis par Madame le Receveur Municipal fait ressortir une identité d'exécution avec le Compte Administratif présenté,

Le Conseil Municipal,

- Délibérant sur le Compte Administratif 2022 du budget annexe du cimetière communal, exécuté et présenté par Monsieur le Maire, ordonnateur,
- Après s'être fait exposer le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- Après s'être rapproché du compte de gestion 2022 de Madame le Receveur Municipal,

- **ADOpte A L'UNANIMITE** * le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe du cimetière communal et approuve les résultats arrêtés comme suit :

LIBELLES	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
Section d'Exploitation			
Total des DEPENSES	136 046.58	5 446	
Total des RECETTES	136 046.58	5 446	
Résultat fonctionnement 2022	-	-	
Section d'Investissement			
Total des DEPENSES	-	-	
Total des RECETTES	136 046.58	5 446.00	
Déficit investissement reporté 2021	136 046.58	136 046.58	
Déficit d'exécution 2022 investissement	-	- 130 600.58	

- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives aux résultats de l'exercice, au fonds de roulement, au bilan d'entrée et de sortie en débit et en crédit, au titre des différents comptes budgétaires.

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* VOTE :

POUR : Mrs Baude (et pour Mr Masut), Bernard, Coutagne, Diana, Espoto, Eymard, Pignon (et pour Mr Lecoq) Saffré, Walter, Mmes Carlet-Flak,(et pour Mme Armandi), Flageat, Gaisnon, Gournay, Lekim, Lerda, Lombard, Lubrano, Noto-Campanella, Pellegrino (et pour Mme Feraud)
 ABSTENTIONS : 0
 CONTRE : 0

POINT N°6 : Budget annexe du cimetière communal : affectation des résultats 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, suite à l'approbation du Compte Administratif 2022 du budget annexe du cimetière communal, et conformément à la réglementation attachée à l'instruction M4 sur la comptabilité des services publics locaux, d'affecter les résultats 2022 de ce service.

Monsieur le Maire propose, en fonction des éléments du budget, l'affectation suivante :

- **Section d'investissement** :

Le déficit d'exécution section d'investissement :	- 130 600.58€
- Report déficit investissement D001 au budget 2023	- 130 600.58€

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT N°7 : Modification du tableau des emplois
--

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la modification des emplois suivante :

* **OUVERTURE DE POSTE** : effet au 1/6/2023

- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial

* **TRANSFORMATION DE POSTE** : effet au 1/07/2023

1 poste d'Adjoint d'Animation Territorial stagiaire
 En
 1 poste d' Adjoint d'Animation Territorial titulaire

* **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT** effet au 1/9/2023

- 1 poste de Coordonnateur Jeunesse Catégorie B à temps complet - renouvellement CDD 3 ans sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée - cadre d'emploi des Animateurs, niveau de recrutement 5/6

*** OUVERTURE DE POSTE : effet au 1/9/2023**

- 1 poste d'apprenti sur 2 ans (Spécialité : CAP Petite Enfance)
- 1 poste d'apprenti sur 2 ans (Spécialité : CAP Monteur Installation Sanitaire (M.I.S))

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT N°8 : Dénomination d'une impasse privée située quartier La Croix – Les Bannettes

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la dénomination d'une impasse privée desservant les propriétés des riverains, située quartier La Croix - Les Bannettes :

tenant : Avenue les Bannettes, aboutissant : sans issue vers l'est à 180 mètres environ de son origine.

Proposition : Impasse de la Croix

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT N°9 : Dénomination d'un chemin privé en prolongement d'une voie existante quartier les Prés

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la dénomination de la partie de la voie privée située en prolongement du chemin du Pépidon desservant les propriétés des riverains, située quartier les Prés: Le chemin existant de 100 mètres est prolongé de 350 mètres totalisant 450 mètres.

tenant : Route Nationale 7, aboutissant : chemin d'exploitation vers le nord à 450 mètres environ de son origine.

Proposition : Chemin du Pépidon

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT N°10 : Dénomination d'une impasse privée quartier la Marnière

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la dénomination d'une impasse privée située quartier la Marnière : tenant : Route de FAVARY, aboutissant : sans issue vers le nord à 200 mètres environ de son origine.

Proposition : Impasse de la charrue BONNET

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT N°11 : Dénomination d'un chemin privé quartier le Plantier

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la dénomination d'une voie privée desservant les propriétés des riverains située quartier le Plantier. La rue du Grand Puits desservant l'accès au gymnase intercommunal n'a jamais fait l'objet d'une dénomination officielle bien que ce nom soit utilisé depuis de nombreuses années en référence au puits situé à son entrée.

tenant : Avenue Louis Alard, aboutissant : chemin d'exploitation vers l'est à 385 mètres environ de son origine.

Proposition : Rue du Grand Puits

ADOpte A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.

Le secrétaire de séance,

Violette PELLEGRINO



Le Maire,



Jean-Louis CANAL

